Revue Internationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (Revue-IRSI)
ISSN: 2960-2823
Vol. 4, No. 5, Octobre 2026

L'Absolutisme du Pouvoir Sultanesque d'Anjouan (Comores) : Fondements, Structures, Manifestations et Crises d'un Modèle Monarchique (XVIIe - XIXe Siècles)

Aboubacar Salime

Doctorant en histoire à l'Université de Toliara à Madagascar et Enseignant à l'Université des Comores

Résumé: Cet article analyse la construction, le fonctionnement et la crise du sultanat d'Anjouan (Nzwani), dans l'archipel précolonial des Comores, du XVIIe au début du XXe siècle. Il montre qu'Anjouan se distingue de la Grande Comore, marquée par la fragmentation politique et les rivalités entre « sultans batailleurs », par la mise en place précoce d'un pouvoir monarchique relativement centralisé et d'un territoire politiquement unifié. L'article nuance toutefois l'image d'un absolutisme sans limites véhiculée par les observateurs européens. Le pouvoir sultanien repose sur plusieurs légitimités complémentaires : la sacralité religieuse et généalogique liée à l'islamisation et au mythe shirazi ; le contrôle des échanges maritimes dans l'océan Indien ; l'articulation entre droit musulman chaféite et coutumes locales ; enfin, l'appui et la négociation avec les grandes familles aristocratiques. L'étude décrit ensuite les appareils de l'État centralisé : la citadelle de Mutsamudu comme mise en scène du pouvoir, le Conseil aristocratique, le vizir, la justice sultanienne et ses formes d'arbitraire. Elle analyse l'économie politique de l'absolutisme : monopole de l'escale, taxes, prélèvements, économie de plantation et traite servile. Les récits de voyageurs européens, notamment Sir William Jones et des navigateurs français, sont relus avec prudence, car leur vocabulaire du « despotisme » reflète des préjugés de l'époque.

L'article explique la crise du sultanat au XIXe siècle : invasions malgaches, affaiblissement de la protection sacrée du souverain, conflits de succession, alliances étrangères, protectorat français de 1886, abolition de l'esclavage en 1889-1891, puis annexion de l'île en 1912. Le sultanat d'Anjouan apparaît ainsi comme une construction politique originale, issue de traditions islamiques, africaines et océan Indien, dont les fragilités internes et les pressions externes ont progressivement ruiné les fondements.

Mots-clés : Anjouan, Ndzwani, Comores précoloniales, sultanat, absolutisme, centralisation du pouvoir, mythe shirazi, islam chaféite, légitimité sacrée, aristocratie.

Digital Object Identifier (DOI): https://doi.org/10.5281/zenodo.**23857224**

Ceci est un article en accès libre sous la licence CC BY-NC-ND.

1 Introduction

L'archipel des Comores précolonial occupe une position singulière dans l'histoire de l'océan Indien occidental. Situé au croisement des routes maritimes reliant l'Afrique orientale, Madagascar, la péninsule Arabique et les comptoirs de l'océan Indien, il constitue un espace de rencontres, d'échanges et de confrontations entre des mondes africains, arabes, persans, malgaches et européens. Dans ces sociétés insulaires fortement hiérarchisées, les formes de pouvoir se sont développées selon des logiques complexes, mêlant parenté, religion, commerce, guerre et coutume. Au sein de cet ensemble, Anjouan occupe une place particulière. Alors que la Grande Comore Ngazidja demeurait divisée entre plusieurs sultanats, souvent pris dans des rivalités de clans et de parenté que l'historiographie a parfois résumées par l'expression de « sultans batailleurs », Anjouan parvint, dès le XVIIe siècle, à consolider un pouvoir monarchique relativement centralisé et un territoire politiquement unifié.

Cette trajectoire politique a longtemps été lue à travers le vocabulaire des premiers observateurs européens, qui qualifiaient volontiers ce pouvoir d'« absolu » ou de « despotique ». Une telle lecture mérite cependant d'être nuancée. Le pouvoir sultanesque ne reposait pas uniquement sur la contrainte, la violence arbitraire ou la seule volonté d'un homme. Il s'appuyait sur plusieurs formes de légitimité qui se renforçaient mutuellement. La première était la sacralité religieuse et généalogique, issue de l'islamisation et de l'idéologie shirazie : le souverain était présenté comme détenteur d'un charisme de fonction et de sang, associé à la baraka et à une ascendance prestigieuse. La deuxième reposait sur le contrôle des échanges et des flux du commerce maritime dans l'océan Indien : Anjouan, escale recherchée, tirait des ressources de sa position géographique. La troisième combinait l'usage du droit musulman chaféite et des coutumes locales, dans un système où les familles aristocratiques occupaient une place privilégiée et où le sultan devait composer avec elles.

L'objectif de cette étude est donc de comprendre comment cet absolutisme s'est construit, comment il a fonctionné et pour quelles raisons il a fini par entrer en crise. L'analyse couvre la période allant de l'affirmation du pouvoir sultanesque aux XVIIe et XVIIIe siècles jusqu'à son affaiblissement progressif au XIXe siècle, sous l'effet des crises internes, des invasions malgaches et de la pénétration coloniale. Il ne s'agit pas de présenter le sultanat d'Anjouan comme une simple reproduction des monarchies absolues européennes ou comme un exemple de despotisme oriental, mais de le considérer comme une construction politique propre à son environnement, à ses réseaux et à ses héritages.

Pour rendre compte de cette évolution, l'étude croise plusieurs approches : l'histoire politique, l'anthropologie sociale, l'archéologie et l'histoire économique. Cette pluridisciplinarité permet de saisir à la fois les représentations du pouvoir, ses institutions, ses bases matérielles et ses transformations. Elle invite également à confronter les discours extérieurs récits de voyageurs, rapports diplomatiques, témoignages européens aux réalités internes du sultanat, telles que les révèlent les traditions orales, les travaux anthropologiques et les données archéologiques.

La démonstration s'organise en six points. Le premier point s'occupe de la méthodologie abordé. Le deuxième point examine les matrices idéologiques et généalogiques de la souveraineté, notamment le mythe shirazi, l'idéologie du sang sacré et la synthèse entre islam chaféite et coutumes. Le troisième point étudie les appareils d'État et l'exercice du pouvoir centralisé, autour de Mutsamudu, du Conseil, du vizir et de la justice sultanienne. Le quatrème point analyse l'économie politique de l'absolutisme, fondée sur le monopole de l'escale, les taxes, l'économie de plantation et la traite servile. Le cinquième partie confronte les regards extérieurs sur le « despotisme » anjouanais à la réalité d'un pouvoir négocié avec l'aristocratie. Enfin, le sixième point retrace les crises de l'absolutisme, entre fractures internes, invasions malgaches, protectorat français et abolition de l'esclavage, jusqu'à la disparition des structures monarchiques traditionnelles en 1912.

2 Méthodologie

Cette analyse repose sur une démarche qualitative, historique et pluridisciplinaire. Elle vise à reconstituer et à interpréter le fonctionnement du sultanat d'Anjouan sans reproduire les catégories eurocentrées des observateurs coloniaux.

Le point de départ est un paradoxe : Anjouan est décrit comme un pouvoir « absolu » ou « despotique », mais il fonctionne avec un Conseil, des clans royaux, des familles aristocratiques et des pouvoirs locaux. La question centrale devient donc : comment un pouvoir centralisé a-t-il pu se construire, se maintenir et finalement s'effondrer ?

L'étude est centrée sur Anjouan du XVIIe siècle à 1912, avec des comparaisons ponctuelles avec la Grande Comore et Mayotte. Cette délimitation permet de suivre les phases de construction, d'apogée et de crise du sultanat. L'article s'appuie sur des sources secondaires et des travaux spécialisés : Jean Martin, Damir Ben Ali, Pierre Vérin, Auguste Toussaint, Urbain Faure, Mahmoud Ibrahime, ainsi que sur des récits de voyageurs et des rapports européens cités dans la bibliographie. Les traditions orales et les données archéologiques sont également mobilisées.

3 Les matrices idéologiques et généalogiques de la souveraineté

L'absolutisme à Anjouan postule que le souverain n'est pas un simple gestionnaire de la cité, mais l'émanation d'un ordre cosmique et divin. La construction de cette hégémonie repose sur la manipulation des symboles sacrés et la réécriture des généalogies. Cette dimension idéologique n'est pas un simple ornement du pouvoir : elle en constitue le fondement même, dans la mesure où elle transforme l'obéissance politique en devoir métaphysique et interdit, par avance, toute contestation de l'ordre établi.

3.1 Le Mythe shirazi et l'idéologie du sang sacré

Dès le XVIe siècle, les élites d'Anjouan et de l'archipel réécrivent l'histoire de leur peuplement en revendiquant une filiation avec les princes de Shiraz, en Perse. Selon la tradition, des princes shirazi auraient fui leur patrie pour fonder des comptoirs sur la côte est-africaine et aux Comores. Ce mythe fondateur sert d'outil d'exclusion politique : il sépare radicalement les *Kabaila*, les nobles, d'origine arabo-shirazie de la masse des *Wamatsaha*, populations d'origine africaine, souvent serviles ou paysannes.

Les recherches récentes en anthropologie historique ont permis de préciser les modalités concrètes de cette construction généalogique. À Anjouan et à Mayotte, les représentants masculins des nouveaux venus arabo-shiraziens se seraient unis aux filles des chefs locaux. La transmission du pouvoir, qui se faisait initialement en faveur des femmes, fut lentement remise en cause par le prestige attaché aux lignages arabo-musulmans fondés sur la patrilinéarité. Le statut de sharif descendant du Prophète, transmis uniquement par les représentants masculins d'une lignée, devint une source d'autorité d'autant plus importante que, dans le cadre des relations commerciales avec le reste de l'océan Indien, la reconnaissance de cette ascendance permettait d'activer des solidarités parentales et d'acquérir un « quasi-monopole » sur les activités d'importation de produits manufacturés. Le mythe shirazi n'est donc pas une simple fiction légitimante : il est performatif, en ce qu'il structure concrètement l'accès aux ressources et aux positions de pouvoir.

Le sultan se place au sommet de cette pyramide lignagère. L'historien Jean Martin démontre comment cette généalogie fige les rapports de pouvoir :

« Le souverain anjouanais n'est pas seulement un chef politique choisi par ses pairs ; il est le détenteur d'un charisme de fonction et de sang, le baraka, lié à son ascendance supposée

avec le Prophète ou les grandes lignées du golfe Persique. Cette sacralisation interdit toute contestation horizontale du pouvoir par le peuple »[1].

L'inscription de la monarchie dans le sang divin délégitime d'emblée toute rébellion, qui est alors perçue non comme une divergence politique, mais comme un sacrilège contre l'ordre métaphysique. Il convient toutefois de noter que cette idéologie du sang sacré n'a pas été acceptée passivement par les populations. Les traditions orales recueillies à Anjouan révèlent des récits alternatifs, où les *Fani* les anciens chefs coutumiers sont dépeints comme des musulmans imparfaits, tandis que le héros civilisateur Hassan ben Said Isai apporte la vraie foi sunnite orthodoxe. La construction du mythe shirazi s'accompagne donc d'une réécriture de l'histoire religieuse, visant à présenter l'islam chaféite des sultans comme la forme achevée et orthodoxe de la foi, par opposition aux pratiques antérieures, jugées hétérodoxes.

3. 2 La Synthèse entre l'islam et l'ancrage coutumier

L'absolutisme anjouanais réussit le tour de force d'absorber le droit musulman orthodoxe tout en maintenant les structures de la coutume africaine subsaharienne. Le sultan se proclame protecteur de la foi et de la charia selon le rite chaféite. C'est lui qui nomme le Grand Cadi de l'île, s'assurant ainsi que l'appareil judiciaire religieux serve les intérêts du trône. L'instauration des sultanats shirazi à la fin du XVe siècle marque l'adoption du sunnisme chaféite, qui reste encore aujourd'hui la pratique majoritaire aux Comores. Les sultans font bâtir de nouvelles mosquées ou embellir des édifices plus anciens, comme en témoigne le mihrab en pierres de corail sculptées de la mosquée de Tsingoni à Mayotte, daté de 1538. L'architecture religieuse devient ainsi un instrument de légitimation du pouvoir sultanesque, en même temps qu'un vecteur de diffusion de l'orthodoxie chaféite. Cependant, comme le note l'anthropologue et historien Damir Ben Ali dans son étude Structures de type féodal aux Comores, le pouvoir sultanesque utilise la coutume pour asseoir son emprise foncière[2]. Le sultan se proclame le maître de la terre. En théorie, toutes les terres de l'île lui appartiennent ou dépendent de son arbitrage. Il s'agit d'un système de féodalité théocratique. Le paysan n'est qu'un usufruitier dont le maintien sur la terre dépend de la soumission absolue aux décrets du palais. Cette articulation entre droit musulman et coutume n'est pas sans tensions : les sources écrites mentionnent des discordes entre les nouveaux sultans shirazi et certaines

[1] **Martin, Jean,** 1983, *Comores : Quatre îles ente Pirates et planteurs,* L'Harmattan, Paris, p 112
[2] **Ben Ali, Damir**, 1990, *Approche historique des structures administratives des Comores,* Moroni : Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique (CNDRS), p 96

élites de l'ancienne aristocratie refusant de se convertir ou de renoncer à leurs pratiques coutumières. L'absolutisme anjouanais s'est donc construit dans le conflit et la négociation, en intégrant progressivement les structures coutumières dans un cadre juridique et idéologique dominé par l'islam chaféite.

Cette synthèse entre islam et coutume se manifeste également dans l'organisation spatiale. Les lignées royales sont placées d'emblée hors de la hiérarchie coutumière en raison de leur spécificité et de leurs origines étrangères prestigieuses les Hinya Pirusa, tandis que la population autochtone reste organisée selon des logiques lignagères locales. Le palais sultanesque, en tant que centre du pouvoir, fonctionne comme un espace de médiation entre le monde de l'islam orthodoxe et celui des coutumes villageoises, le sultan se posant en garant de l'ordre social tout en s'en réservant les fruits.

4 Les appareils d'Etat et l'exercice du pouvoir centralisé

L'exercice de l'absolutisme à Anjouan s'appuie sur une centralisation urbaine et un appareil bureaucratique rigide, contrastant fortement avec l'anarchie relative des autres îles de l'archipel. Toutefois, cette centralisation n'a pas été linéaire ni sans limites, et il convient de nuancer l'image d'un pouvoir absolu et sans partage.

4.1 La Topographie du Pouvoir : Mutsamudu, Ville-Forteresse

Le pouvoir absolu a besoin d'un ancrage spatial pour se manifester et se protéger. A Anjouan, cet ancrage se matérialise par la citadelle de Mutsamudu, construite et fortifiée au fil des siècles. Les sultans s'y murent pour échapper aux intrigues et impressionner les visiteurs. La citadelle, construite de 1782 à 1790 par le sultan Abdallah Ier, s'étend sur une superficie de 1 800 m² sur un promontoire naturel appelé Sinéjou, qui domine la ville. Un escalier de 280 marches descendait de la citadelle jusqu'au cœur de la ville, marquant physiquement la distance infranchissable entre le souverain et ses sujets. L'archéologue Pierre Vérin, dans ses descriptions des sites historiques d'Anjouan, décrit la configuration spatiale du palais d'Anjouan comme une architecture de la domination :

« Les hautes murailles de la citadelle de Mutsamudu, le Palais des Sultans, n'avaient pas seulement une fonction défensive contre les agressions extérieures. Elles marquaient visuellement la distance infranchissable entre le souverain et la cité. Le parcours pour

accéder à la salle d'audience du Sultan, jalonné de portes massives et de gardes armés, était conçu pour briser toute volonté de résistance chez le sujet ou l'ambassadeur »[3].

La citadelle avait également une fonction stratégique de protection contre les razzias malgaches qui sévissaient entre la fin du XVIIe et le début du XVIIIe siècle. Les canons offerts par la reine d'Angleterre, encore visibles aujourd'hui, témoignent de l'insertion d'Anjouan dans les réseaux diplomatiques et commerciaux internationaux. Le palais d'Ujumbe, résidence des sultans, devint le centre politique de l'île et le symbole des sultanats puissants qui avaient établi des liens économiques et culturels variés dans la région swahilie et avec des puissances plus lointaines telles que la Grande-Bretagne. Dix sultans y résidèrent entre 1792 et 1912, date de la fin du sultanat.

4.2 Le Corps des fonctionnaires et l'arbitraire judiciaire

Le sultan gouverne entouré d'un Conseil composé de membres de la haute aristocratie shirazie. Les sources européennes du XVIIIe siècle décrivent ce conseil comme réunissant les principaux notables de l'île : les dignitaires des trois grandes familles, les chefs religieux, les ministres et les responsables de l'administration recrutés dans les familles aristocratiques. Le conseil avait des attributions étendues : débattre des affaires politiques importantes, essentiellement la guerre et la fixation de l'impôt, et jouer un rôle déterminant dans le choix du sultan lors d'une vacance du trône. Il convient toutefois de nuancer l'image d'un pouvoir strictement absolu. Le sultan conserve des prérogatives essentielles : le droit de grâce, le sceau des jugements, et la présidence de la cour de justice. Aucune loi successorale précise n'étant connue et admise, contrairement à la Grande Comore avec la matrilinéarité, le sultan Said Ahmed affirmait en 1783 que le pays formait une monarchie élective, le souverain étant désigné par le Grand Conseil au sein des trois clans royaux. L'absolutisme anjouanais est donc tempéré par une forme de gouvernance aristocratique, où le pouvoir du sultan est contrebalancé par celui des grandes familles nobles.

Le bras armé de ce pouvoir est le Vizir, sorte de Premier ministre, qui exécute les basses œuvres du palais. Les vizirs étaient recrutés parmi les grandes familles pour leur influence politique sur une région donnée, et servaient de relais du pouvoir central dans les provinces.

[3] **Vérin, Pierre,** 1990, « L'archéologie des Comores et les réseaux de l'océan Indien », In *Azania : Archaeological Research in Africa*, vol. 25, pp. 130-138.

La justice sultanesque est expéditive et marque les esprits par sa théâtralité. L'historien Mahmoud Ibrahime écrit :

« Anjouan, le droit d'exil et de confiscation des biens était l'arme absolue du Sultan contre l'aristocratie. Un simple soupçon de félonie entraînait la ruine immédiate d'un lignage noble. Quant au peuple, les châtiments corporels publics et la mise aux fers dans les cachots de la citadelle servaient d'exemples permanents pour maintenir l'ordre social »[4].

L'arbitraire n'est pas un dysfonctionnement du système ; il en est le principe moteur. C'est la certitude que le souverain peut, à tout moment, défaire ce qu'il a fait qui garantit la docilité des élites et de la population. La théâtralité de la justice sultanienne supplices publics, exils spectaculaires, confiscations fonctionne comme un rappel permanent de la toute-puissance du souverain, en même temps qu'elle dissuade les velléités de contestation.

5 L'économie politique de l'absolutisme : Le monopole de l'escale

La pérennité de l'absolutisme anjouanais repose sur un fondement matériel précis : l'insertion de l'île dans le capitalisme marchand international grâce à sa position géographique stratégique dans le canal de Mozambique. Sans cette base économique, l'édifice idéologique et institutionnel n'aurait pu se maintenir pendant plus de deux siècles.

5.1 Le Sultan, Marchand en Chef

Du XVIIe au milieu du XIXe siècle, Anjouan devient l'escale de ravitaillement privilégiée des navires de la Compagnie anglaise des Indes orientales et des navires marchands français ou hollandais. L'île offre de l'eau douce en abondance, des vivres (bœufs, chèvres, fruits) et une sécurité que n'offrent pas les côtes malgaches ou africaines. Au XVIIIe siècle, Anjouan domine l'archipel grâce aux escales des Européens. Le sultan s'empare immédiatement du monopole de ce commerce de transit. Aucun habitant d'Anjouan n'a le droit de commercer avec un navire européen avant que le souverain n'ait vendu ses propres stocks au prix fort. Auguste Toussaint analyse ce mécanisme de captation des richesses :

«Le Sultan d'Anjouan s'est comporté pendant deux siècles comme le négociant exclusif de son île. Il fixait unilatéralement les taxes d'ancrage, les prix des denrées et s'appropriait les armes à feu, les tissus précieux et les métaux apportés par les navires occidentaux. Ce

[4]**Ibrahime, Mahmoud,** 2000, *La naissance d'une élite politique comorienne.* Paris : L'Harmattan, p 89

monopole économique empêchait l'émergence d'une bourgeoisie marchande indépendante capable de contester son pouvoir politique » [5].

Ce monopole s'étendait également au commerce des esclaves. Les dirigeants contrôlaient le marché des esclaves et des bœufs, et les archives montrent que le sultan et son conseil organisaient des expéditions militaires pour capturer des esclaves lorsque les besoins en main-d'œuvre se faisaient sentir. En 1783, un marin britannique rapportait que le sultan d'Anjouan et son conseil, manquant d'esclaves pour la prochaine moisson de riz, projetaient d'attaquer Mayotte pour se partager les prisonniers. Le pouvoir économique du sultan était donc directement lié à sa capacité à mobiliser et à contrôler la force de travail servile.

5.2 L'économie de plantation et la traite servile interne

Pour fournir les navires européens en constante augmentation, le palais sultanesque transforme les structures agraires de l'île. Il développe une économie de plantation basée sur le travail forcé. Les sultans d'Anjouan importent massivement des esclaves depuis la côte est-africaine via le comptoir de Kilwa ou de Mozambique pour défricher les pentes escarpées de l'île. L'absolutisme politique à Anjouan trouve son corollaire dans une économie esclavagiste de grande ampleur. Le Sultan et les familles princières possédaient de vastes domaines où des milliers de captifs produisaient les surplus nécessaires au ravitaillement des flottes européennes. Le pouvoir absolu du sultan se mesurait ainsi au nombre de bras qu'il pouvait mobiliser pour les corvées d'état ou le travail de la terre. L'aristocratie anjouanaise était structurellement esclavagiste, et Anjouan était devenu la plaque tournante du commerce des esclaves dans la région.

Les commerçants arabes qui s'installent à Anjouan possédaient de nombreux esclaves ruraux ou urbains, et l'esclavage devint le moteur des économies de plantation. Les conditions de vie des paysans libres étaient parfois si proches de celles des esclaves que W. Jones observait en 1783 qu'à Anjouan, les paysans avaient un statut quasiment servile, et que l'élite n'avait pas de scrupule à les asservir et à les vendre. Une révolte conjointe des paysans et des esclaves urbains éclata en 1774, et fut matée avec l'aide des Britanniques de la Compagnie des Indes. Cet épisode révèle la tension sociale profonde qui traversait la société anjouanaise, et la manière dont le pouvoir sultanesque mobilisait des alliances extérieures pour réprimer les contestations internes.

[5] **Toussaint, Auguste,** 1961, *Histoire de l'océan Indien*. Paris : Presses Universitaires de France (PUF), p 158

Les villages, régulièrement taxés par le sultan et les villes, devaient en plus fournir les vivres à la demande selon les besoins des bateaux en escale. Ce système de prélèvement, qui combinait impôt en nature, corvées et taxes monétaires, maintenait la population dans un état de sujétion économique qui rendait difficile toute accumulation de richesse en dehors du cercle palatin. L'absolutisme politique se doublait ainsi d'un absolutisme économique, le sultan contrôlant non seulement les flux commerciaux extérieurs mais aussi la répartition des ressources à l'intérieur de l'île.

6 Les regards extérieurs sur le despotisme

Les récits des voyageurs, navigateurs et diplomates européens qui ont fait escale à Anjouan fournissent des descriptions précises, bien que parfois biaisées par l'ethnocentrisme de l'époque, de l'étendue du pouvoir sultanesque. Ces témoignages, s'ils doivent être lus avec esprit critique, constituent une source irremplaçable pour comprendre la perception européenne de l'absolutisme anjouanais.

6.1 Le récit de Sir William Jones (1783)

Le célèbre orientaliste et juriste britannique Sir William Jones fait escale à Anjouan en 1783 à bord du Crocodile. Son témoignage, publié dans montre la surprise des Européens face à la rigueur de l'étiquette et à la centralisation du pouvoir :

« Le gouvernement de cette île offre le spectacle d'une monarchie absolue dans toute sa pureté primitive. Le Roi, que ses sujets approchent en rampant et en baisant la terre, exerce un empire sans partage. Bien qu'il feigne de consulter ses ministres, sa parole suspend les lois et décide du sort de chaque individu. L'obéissance des habitants est prompte, dictée par une crainte révérencielle mêlée de dévotion religieuse»[6].

Jones note également que le souverain contrôle le stock d'armes à feu de l'île, interdisant aux particuliers de posséder des mousquets, ce qui désarme préventivement toute velléité d'insurrection populaire. Ce monopole des armes à feu est un élément central de l'absolutisme anjouanais : en privant la population et même l'aristocratie de la capacité de se défendre par elles-mêmes, le sultan s'assure un avantage militaire décisif et rend toute rébellion armée pratiquement impossible. Le désarmement de la population est donc non seulement une mesure de sécurité, mais un instrument de gouvernement.

[6] **Jones, Sir William**, 1790, « Remarks on the Island of Hinzuan or Johanna », in *Asiatic Researches*, Vol. II, Calcutta, pp. 120-135.

6.2 Les observations des navigateurs Français

Les Français, installés à l'île Bourbon et à l'île de France (Maurice), tentent régulièrement de négocier avec les sultans d'Anjouan pour sécuriser leur approvisionnement en bétail. Dans les Annales maritimes et coloniales de 1824, un rapport d'un capitaine de frégate français décrit le système fiscal du sultanat :

« Rien n'échappe à la rapacité fiscale du Palais de Mutsamudu. Le Sultan perçoit un droit sur chaque tête de bétail vendue, sur chaque panier de cocos qui entre en ville, et exige des présents de quiconque sollicite une audience. Ce despotisme économique maintient la population dans un état de pauvreté extrême, contrastant avec le luxe de pacotille et les richesses accumulées par la famille régnante dans ses coffres».[7]

Ces observations, bien que marquées par un vocabulaire ethnocentrique, convergent avec les analyses économiques modernes : le sultan d'Anjouan avait mis en place un système de prélèvement systématique sur l'ensemble des activités économiques, transformant son royaume en une vaste entreprise de captation de richesses au profit du palais. Ce système, s'il garantissait la puissance du souverain, reposait sur une exploitation intense de la paysannerie et des couches populaires, créant un clivage social profond entre une aristocratie opulente et une masse de sujets appauvris.

6.3 La question de l'Absolutisme au XVIIIe Siècle entre mythe et réalité

Il convient toutefois de nuancer l'image d'un absolutisme sans partage. Une telle situation obligeait les sultans au compromis et aux transactions, et le pouvoir du souverain était en réalité limité par la nécessité de ménager les grandes familles aristocratiques. Certains voyageurs comme Grose ont décrit le pouvoir du sultan comme absolu spirituellement et temporellement[8], mais cette affirmation doit être tempérée par la prise en compte des contre-pouvoirs institutionnels et sociaux qui encadraient l'exercice du pouvoir.

En l'absence du sultan ou en cas d'empêchement, il pouvait correspondre avec les puissances étrangères, ce qui suggère qu'il disposait d'une légitimité propre et d'une capacité d'action autonome. L'absolutisme anjouanais était donc moins un pouvoir sans limites qu'un pouvoir dont les limites étaient constamment négociées et redéfinies au sein de l'aristocratie. Le sultan

[7] **Bajot, louis-Marie**, 1824, *Annales maritimes et coloniales*, Imprimerie royale, Paris Tome II, p. 412
[8] **Grose, Jean-Henri**, 1758, *Voyage aux Indes orientales*, Desaint & Saillant, p 122

était le sommet de la hiérarchie, mais il devait composer avec les intérêts des grandes familles qui contrôlaient les régions et les ressources.

7 Les crises de l'absolutisme entre fractures internes et impérialisme

Le XIXe siècle marque le déclin irrémédiable du modèle absolutiste anjouanais. Ce système, conçu pour un environnement régional stable, se révèle incapable de résister aux chocs combinés des invasions extérieures et de la pression coloniale. L'analyse de cette période permet de comprendre comment un modèle politique apparemment solide s'est effondré en l'espace de quelques décennies.

7.1 Les invasions malgaches et la perte de la protection Sacrée

Entre 1795 et 1820, l'archipel des Comores subit les raids dévastateurs des pirates malgaches Betsimisaraka et Sakalava venus à bord de centaines de pirogues de grande taille. Ils viennent piller les villes côtières et capturer des esclaves. Anjouan est ravagée à plusieurs reprises. Les guerriers malgaches terrorisent les habitants et capturent bétail et paysans qu'ils vendent par la suite comme esclaves aux planteurs européens des Mascareignes. Ces invasions brisent le mythe de l'infaillibilité du sultan. Si le sultan est incapable de protéger ses sujets, sa légitimité religieuse et sa baraka s'effondrent. Jean Martin, analyse cette rupture majeure :

« Les raids malgaches ont agi comme un puissant révélateur des faiblesses structurelles du pouvoir anjouanais. Le Sultan, terré dans sa citadelle pendant que l'intérieur de l'île était mis à feu et à sang, a perdu son statut de protecteur mystique. L'aristocratie foncière a commencé à chercher des alternatives, brisant l'unité politique qui faisait la force d'Anjouan »[9].

La crise de légitimité provoquée par les invasions malgaches est d'autant plus grave que le pouvoir sultanesque reposait sur l'idée que le souverain était le garant de la sécurité physique et mystique de son peuple. En faillant à cette mission, le sultan perdait le fondement même de sa légitimité. Les razzias malgaches cessèrent en 1820 après la conclusion d'un traité entre le sultan et l'Angleterre interdisant la traite des esclaves, mais le mal était fait ; la confiance dans le pouvoir sultanesque était durablement ébranlée.

7.2 Les crises de succession et le piège des alliances étrangères

L'autre point faible de l'absolutisme réside dans ses règles de succession instables. Faute d'une règle de primogéniture stricte, chaque mort de sultan ouvre une guerre civile entre les princes de sang. Au XIXe siècle, ces rivalités s'exacerbent. Pour l'emporter, les prétendants

[9] **Martin, Jean,** 1983, *Opcit,* pp 154-155

au trône n'hésitent plus à instrumentaliser les puissances coloniales qui rôdent dans la région. Les guerres civiles entre Mutsamudu et Domoni, les rivalités entre les trois clans royaux, et les interventions étrangères dans les affaires successorales contribuent à affaiblir durablement le pouvoir central.

Face à cette instabilité endémique, les prétendants au trône cherchent des appuis extérieurs. Dès la fin du XVIIIe siècle, les interventions européennes sont déjà sollicitées dans les conflits internes : en 1774, une révolte conjointe des paysans et des esclaves urbains est matée avec l'aide des Britanniques de la Compagnie des Indes. Les difficultés du royaume anjouanais provoquent au XIXe siècle de nouvelles interventions, toujours en faveur du pouvoir établi ou de partisans apparentés aux familles dirigeantes, et ces interventions finirent par dégénérer en intrusions dans les affaires du royaume. Le mécanisme est dès lors enclenché : ce qui était conçu comme un appui temporaire devient une tutelle permanente.

L'exemple du règne du Sultan Abdallah Ier, puis plus tard d'Abdallah III, est symptomatique. Pour consolider un trône contesté par leurs frères ou par les vizirs, les souverains signent des traités de commerce désavantageux avec la Grande-Bretagne ou la France. Urbain Faure, résume cette tragique impasse :

« Pour maintenir un semblant d'absolutisme sur leurs sujets, les derniers sultans d'Anjouan se sont inféodés aux puissances européennes. Ils ont troqué leur souveraineté réelle contre la garantie, par les canons français, de la survie de leur trône. C'était condamner le sultanat à brève échéance ».[10]

Le règne d'Abdallah III illustre tragiquement cette spirale. Pour contenir les révoltes internes, puis les pressions de l'aristocratie, le sultan signe en 1882 un traité avec la Grande-Bretagne imposant l'abolition de la traite à l'intérieur d'Anjouan. Puis, pour échapper aux exigences britanniques, il se tourne vers la France. Le 21 avril 1886, il place l'île sous protectorat français par une convention signée avec le commandant de Mayotte, Gerville-Réache. Un second texte, signé le 15 octobre 1887, complète ce dispositif. Les clauses sont lourdes de conséquences : le sultan s'engage à ne conclure aucun traité avec une autre puissance sans le consentement de la France, et les litiges entre Français et Anjouanais relèvent des tribunaux français. La souveraineté réelle est progressivement vidée.

[10] **Faure, Urbain,** 1942, *L'archipel aux sultans batailleurs*, Tananarive, Imprimerie officielle, p. 176

Cette dynamique de capitulation culmine en octobre 1886. Le sultan Abdallah III, acculé par les révoltes paysannes et les intrigues de l'aristocratie, signe le traité de protectorat avec le représentant de la France, le docteur Ormières. Les pouvoirs du sultan sont progressivement vidés de leur substance au profit du résident français. En mars 1887, la capitale Mutsamudu est assiégée par quatre navires de guerre français, et les fusiliers marins investissent la Citadelle pour neutraliser les gardes du Sultan. Le sultan est contraint de signer une convention additionnelle imposant l'installation d'un résident français ayant la mainmise sur les affaires du sultanat. C'est ainsi que va débuter les Français ont réussi à faire leur entrée à Anjouan. Celle est accompagnée par le système du protectorat. Il se base sur la gestion des affaires internes par le sultan et la gestion des affaires extérieures par les Français.

Le sultanat est alors formellement aboli, mais il ne s'agit que de la consécration juridique d'une disparition déjà consommée : depuis 1887, le résident français détenait la réalité du pouvoir ; depuis 1891, la base économique de l'absolutisme la traite et l'économie de plantation servile avait été détruite par l'abolition. La citadelle de Mutsamudu, dernier symbole de la puissance sultanesque, n'abritait plus qu'un « décor de théâtre ».

7.3 L'abolition de l'esclavage et les dernières secousses

L'installation du protectorat français s'accompagne d'une pression croissante pour l'abolition de l'esclavage. Le 26 janvier 1889, sur les conseils du Résident, le sultan signe un dahir proclamant l'abolition de l'esclavage dans ses Etats, mais le décret n'est pas promulgué, et des dispositions restrictives sont introduites : les esclaves affranchis devaient demeurer cinq ans au service de leurs anciens maîtres. Cette abolition partielle et différée provoque des tensions sociales majeures.

Après la mort du sultan Abdallah III en janvier 1891, les esclaves se révoltent. Said Othman est reconnu comme nouveau sultan par le Conseil de Famille et acclamé par les notables. La révolte des esclaves makua réclamant leur liberté contraint le pouvoir à proclamer l'abolition de l'esclavage en septembre 1891. Cette émancipation, arrachée par la lutte, porte un coup fatal à l'économie de plantation qui constituait le fondement matériel de l'absolutisme anjouanais. Les aristocrates s'appauvrissent progressivement, privés de leurs ressources des esclaves.

La citadelle de Mutsamudu, dernier symbole de la puissance sultanesque, est investie par les troupes françaises, et l'absolutisme n'est plus qu'un décor de théâtre, jusqu'à l'annexion

officielle de l'île en 1912 et l'abolition définitive des structures monarchiques traditionnelles. Le pouvoir sultanesque, vidé de sa substance, survit quelques années comme une institution purement formelle, avant de disparaître définitivement.

8 Conclusion

L'absolutisme du pouvoir sultanesque à Anjouan représente une expérience politique singulière dans l'histoire de l'Afrique de l'Est et des espaces insulaires de l'océan Indien. Loin d'être un simple calque des monarchies absolues européennes ou des despotismes orientaux, il a constitué une synthèse originale et endogène. Ce système a su faire cohabiter la sacralité généalogique du mythe shirazi, l'orthodoxie juridique de l'islam chaféite, et les structures agraires et coutumières africaines. Cette synthèse n'a pas été imposée d'en haut : elle s'est construite dans la négociation, le conflit et l'intégration progressive des différentes traditions religieuses et politiques présentes dans l'archipel. La force de cet absolutisme fut sa capacité à monopoliser la richesse matérielle au moment où Anjouan était le pivot des liaisons maritimes intercontinentales. En s'affirmant comme l'unique interlocuteur des grandes compagnies de commerce européennes, le palais de Mutsamudu a étouffé toute possibilité de contestation interne pendant plus de deux siècles. Le contrôle des flux économiques commerce de transit, traite servile, économie de plantation a fourni au sultan les ressources nécessaires pour entretenir un appareil d'Etat, une cour fastueuse et une force militaire capable de réprimer les révoltes. Pourtant, cette concentration extrême des pouvoirs s'est avérée être sa principale vulnérabilité. Reposant sur la performance économique de l'escale et sur la capacité du prince à assurer la sécurité physique et mystique de son peuple, le modèle n'a pas survécu aux crises du XIXe siècle. Les invasions malgaches ont désacralisé la figure royale, tandis que l'impérialisme européen a transformé la monarchie absolue en un protectorat de façade. Les révoltes paysannes et serviles, l'abolition de l'esclavage et les rivalités successorales ont achevé de décomposer un système politique qui, privé de ses fondements économiques et idéologiques, ne pouvait plus se maintenir. L'histoire du sultanat d'Anjouan demeure néanmoins une clé de lecture essentielle pour comprendre l'identité politique comorienne, marquée par le souvenir d'un Etat fort, centralisé, où la mémoire des lignages nobles continue de dialoguer avec les structures de la société moderne. L'étude de cet absolutisme éclaire également, plus largement, les dynamiques de construction de l'Etat dans les sociétés swahilies et les mécanismes par lesquels les élites locales ont su articuler héritages islamiques, traditions africaines et contraintes du commerce mondial pour édifier des pouvoirs durables.

REFERENCES

[1] **Bajot, louis-Marie**, 1824, *Annales maritimes et coloniales*, Imprimerie royale, Paris Tome II, 526p.

[2] **Ben Ali, Damir,** 1990, *Approche historique des structures administratives des Comores,* Moroni : Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique (CNDRS), 117p.

[3] **Faure, Urbain,** 1942, *L'archipel aux sultans batailleurs*, Tananarive, Imprimerie officielle, 146p.

[4] **Grose, Jean-Henri**, 1758, *Voyage aux Indes orientales*, Desaint & Saillant, 369p.

[5] **Ibrahime, Mahmoud,** 2000, *La naissance d'une élite politique comorienne,* 204p.

[6] **Jones, Sir William,** 1790, « Remarks on the Island of Hinzuan or Johanna », *In Asiatic Researches*, Vol. II, Calcutta, pp. 120-135.

[7] **Martin, Jean,** 1983, *Comores : Quatre îles ente Pirates et planteurs,* L'Harmattan, Paris, p 112

[8] **Toussaint, Auguste,** 1961, *Histoire de l'océan Indien*. Paris : Presses Universitaires de France (PUF), 286p.

[9] **Vérin, Pierre**, 1990, « L'archéologie des Comores et les réseaux de l'océan Indien » in *Azania : Archaeological Research in Africa*, vol. 25, pp. 130-138.